



RAPPORT D'ACTIVITE DE LA REGIONALE DISCIPLINAIRE SAISON 2018

La Commission se compose de huit membres et un administratif :

MM. Johnny PAYET (président), Jean Marc GERBANDIER, Thierry GUICHARD, Jean Paul ANTOINE, Patrice HEURGUE (représentant des arbitres), Michel BARET (secrétaire), Denis BELHOMME, Djamal BENDOUMA et Philippe PAYET (administratif faisant office de secrétaire occasionnellement).

Elle a à sa disposition deux instructeurs : MM. René MAGNAVAL et Guy ALLANE

Elle s'est réunie lors de 25 séances au cours de la saison, dont 2 à l'antenne sud de Saint-Pierre.

130 convocations ont été établies.

Les membres ont décidé de ne plus convoquer systématiquement les licenciés mais seulement en cas de nécessité suite à des affaires aggravées.

Il est à noter que les feuilles de matchs arrivent toujours tardivement pour certains clubs, ce qui ne permet pas de constituer des dossiers entièrement complets à présenter le jour des séances.

L'arrivée des rapports d'arbitres dans les temps s'est améliorée bien qu'il y ait encore des réfractaires. Ces retards dans l'envoi de rapports d'officiel ne sont pas pour faciliter le traitement des décisions par la commission.

Aussi, les dossiers concernés sont classés sans suite

La commission constate qu'il y a eu, globalement, une amélioration au niveau des comportements des jeunes U15 et U17.

L'envoi des notifications se fait désormais via l'outil fédéral NOTIFOOT par voie de mail avec accusé de réception, en complément de FOOTCLUBS.

Quelques chiffres :

7782 dossiers traités dont :

- 7049 avertissements simples,
- 502 exclusions, dont 131 actes de brutalité sur adversaire,
- 30 matchs arrêtés pour faits disciplinaires,
- 5 mises en instruction suite faits disciplinaires.

...

Enfin, seuls 5 dossiers ont fait l'objet d'un appel auprès de la Générale d'Appel Disciplinaire qui s'explique par le fait que les appels ne sont plus suspensifs.

Le président de la RD
Johnny PAYET